

quoi lui, le chef, n'a-t-il pas vu à ce qu'on attachât à l'amendement soumis par l'opposition quelque signification? On ne pouvait certes manquer de s'étonner, hier, vers le moment où le vote se prenait, de voir que les sièges du côté de l'opposition étaient vides alors que peu de temps auparavant ces mêmes sièges étaient remplis. Si l'on s'arrête à réfléchir à tout cela, il est facile de voir de quel côté le vent tourne. On peut dire de ceux d'entre nous qui siègent au centre que, parce que nous votons tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, nous ne faisons que changer notre monnaie de gousset. Or, pour peu que les choses continuent ainsi, les membres du centre se verront obligés de prendre un peu d'initiative en Chambre. Si nous trouvons que les choses ne vont pas tout à fait à notre goût du côté du Gouvernement, et que du côté de l'opposition nous nous apercevons qu'il en est de même, nous serons alors, comme je le disais, nous qui siégeons au centre, obligés de prendre l'initiative sur les questions qui peuvent surgir devant la Chambre. La seule raison pour laquelle le rapport de la commission a été adopté sans objection, c'est que le Gouvernement nous a donné l'assurance qu'il était disposé à pourvoir à tous les cas de nécessité qui lui seraient signalés. Il nous a également assurés que tout n'en resterait pas là et qu'il examinerait volontiers tout ce qui pourrait se présenter, à l'exception de gratifications en espèces ou de primes. Ce n'est que sur cette promesse que le rapport, pour ce qui est du Gouvernement et du groupe du centre, a été adopté à l'unanimité. Avant longtemps, nous aurons une session du Parlement et notre attitude à l'égard de ce rapport dépendra de la sincérité du Gouvernement dans ce qu'il fera dans l'intervalle. A la prochaine session et lorsque l'occasion s'en présentera, nous pourrions revenir sur cette question.

L'hon. M. CALDER: Ces prévisions budgétaires étaient préparées avant que la Chambre eût terminé son examen du rapport du comité. Vous verrez que la mention qui accompagne cet item est rédigée comme suit:

Pour donner suite aux conclusions du comité sur le bill n° 10 (Rétablissement des soldats dans la vie civile).

Il me semble que nous devrions étendre de beaucoup la portée du crédit. Si l'on doit mettre à exécution ce qui a été convenu, la rédaction de ce crédit devrait être telle qu'il nous permette de répondre à d'autres catégories de cas—advenant que l'on déciderait en ce sens—que ceux dont il est ques-

tions dans les propositions,—et de se servir du crédit voté à cette fin. Si le comité est de mon avis, je proposerai par conséquent qu'à la suite du mot "rétablissement" on ajoute les mots "et autres travaux se rattachant au rétablissement du soldat rapatrié." Telle qu'elle est rédigée actuellement, la prévision, une fois votée, ne permet de se servir des fonds que pour les dépenses visées par les conclusions du rapport.

M. McKENZIE: Je ne crois pas que nous ayons le droit de modifier une résolution de cette nature à cette étape, à moins de préparer une nouvelle résolution qui serait soumise à l'assentiment du Gouverneur général. En pratique, il est assez difficile de modifier la fin à laquelle est destiné un crédit quelconque après qu'il a été approuvé par le Gouverneur général, à moins de soumettre de nouveau le tout à son approbation; car du moment que nous modifions une résolution, il s'agit d'une affaire nouvelle et le crédit est affecté à une nouvelle fin. Nous n'avons pas le droit d'augmenter le chiffre d'un crédit ou l'utiliser à d'autres fins que celles qui sont énoncées dans le budget, lorsqu'il reçoit la sanction royale par le canal du Gouverneur général. La seule chose que nous pouvons faire, c'est de rayer l'article, ou encore de voter une somme moins considérable. Voilà la règle à suivre, si je ne fais erreur.

Je tiens toutefois à faire savoir à l'honorable député de Maple-Creek (M. Maharg) que l'amendement proposé hier par le chef de l'opposition (M. King) demandait le renvoi du rapport au comité. L'honorable député de Shelburne (M. Fielding) a insisté auprès de l'honorable ministre de la Colonisation et de l'Immigration, qui pilotait le bill, pour qu'il accepte les différents projets qu'ont soumis les honorables députés qui ont pris part aux délibérations soit de la Chambre soit du comité. Divers plans ont été proposés, car tous les honorables députés de la droite ont suggéré à tour de rôle des voies et moyens aux fins de prélever des sommes nécessaires à la restauration des vétérans de la grande guerre dans la vie civile. Ces différents projets n'ont pas été soumis à l'examen du comité spécial; l'honorable député de Shelburne (M. Fielding) ainsi que le chef de l'opposition (M. King) ont donc pensé, que du moment que le ministre chargé de défendre le bill refusait d'accepter ces projets, le seul moyen consistait à proposer le renvoi du rapport au comité spécial, afin de lui fournir l'occasion d'étudier ces propositions et de les adopter ou de les rejeter